

VILLE DE SANCOINS



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017
DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR**

(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille dix sept, le seize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Martine **DRAGAN**, Paul **BERNARD**, Laurent **ROUGELIN**, Claude **GEFFARD**, Michel **ROUSSELET**, Nicolas **BARDON**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Yves **DAGOURET**, Guillaume **COURROUX**, Audrey **GRIOT**, Martine **VILLATTE**, Christiane **DERU**

POUVOIRS : Madame Sodja **PHILIPPEAU** a donné pouvoir à Madame Martine **GODILLON**, Madame Sylvie **BINARD** a donné pouvoir à Madame Martine **DRAGAN**, Madame Renée **ZINESI** qui a donné pouvoir à Monsieur Claude **GEFFARD** et Monsieur Philippe **MONNET** qui a donné pouvoir à Madame Martine **VILLATTE**

ABSENTS : Mesdames Corinne **GUILLOT** et Stéphanie **BLANCHARD**

Secrétaire de séance : Monsieur Louis **DUMAREST**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 10 FEVRIER 2017
DATED'AFFICHAGE : 10 FEVRIER 2017

- 1) Approbation des comptes rendus de la séance ordinaire du 24 novembre 2016 et de la séance extra ordinaire du 15 décembre 2016 à la majorité des présents (Mme VILLATTE s'abstient car elle était absente lors des deux dernières séances)***

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

2) Décisions du Maire

Décision du Maire n°75/2016 du 28 novembre 2016 portant sur la signature d'un marché de construction de vestiaires sportifs de type bâtiment modulaire au stade avec l'entreprise SOLFAB CONSTRUCTIONS MODULAIRES – 11 rue de l'Erette – 44 810 HERIC pour les montants suivants :

- offre de base : 167 000.00€ HT (il s'agit d'un ensemble modulaire de 211.29 m² fourni clefs en mains)
- options : 26 495.00€ HT à savoir :
- 10 portes extérieures à rupture de pont thermique et serrures 3 points
- 2 points de puisages extérieurs sur caniveau à grille
- installation de hublots d'éclairages Led extérieurs à détection autonome
- installation d'un plafond en dalles acoustiques
- pose d'un revêtement en carrelage U4P4 anti-dérapant
- pose de split clim (pompe à chaleur) à la place de convecteurs dans la salle polyvalente
- installation d'une alarme incendie type 4
- fourniture et pose de mobilier dans les vestiaires et sanitaires

Décision du Maire n°76/2016 du 28 novembre 2016 portant sur l'acceptation du remboursement des indemnités journalières et des charges patronales dans le cadre de l'assurance des risques statutaires. Suite aux arrêts maladies de plusieurs agents, la société BRETEUIL a remboursé à la commune la somme de 23 944.71€.

Décision du Maire n°77/2016 du 30 novembre 2016 portant sur la conclusion d'un bail locatif au 35 bis rue Fernand Duruisseau avec Mademoiselle DEBARNOT à compter du 1^{er} décembre 2016. La location est conclue pour 6 ans et le montant du loyer est fixé mensuellement à 322.00€. Une clause de révision du loyer est également prévue à chaque date d'anniversaire du bail. Le logement était vacant depuis le 1^{er} septembre 2016.

Décision du Maire n°78/2016 du 30 novembre 2016 portant conclusion d'un bail locatif au 38 rue de la Croix Blanche avec Madame DORLEANS à compter du 1^{er} décembre 2016. La location est conclue pour 6 ans et le montant du loyer est fixé mensuellement à 450.00€. Une clause de révision du loyer est prévue à chaque date d'anniversaire du bail. Le logement était vacant depuis le départ de la directrice de l'EHPAD à savoir le 1^{er} août 2016.

Décision du Maire n°79/2016 du 2 décembre 2016 portant signature d'une convention d'occupation privative du domaine public avec INFRACOS, SIAEP DE LA VALLEE DE GERMIGNY et VEOLIA EAU relative au château d'eau. La première convention arrivant à échéance le 31/12/2016, une nouvelle convention a été formalisée pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. La société INFRACOS versera une redevance annuelle de 3 240.00€ revalorisée de 2% annuellement à la date d'anniversaire.

Décision du Maire n°80/2016 du 9 décembre 2016 portant signature d'une convention de partenariat avec l'Atelier des Gallerands (à BESSAIS LE FROMENTAL) dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités périscolaires. Ces ateliers auront lieu du 10 janvier au 24 janvier 2017 inclus pour les 3-4 ans et du 17 janvier au 31 janvier 2017 pour les 5-6 ans soit au total 4 séances d'une heure à l'école maternelle de 15h50 à 16h50 moyennant une contrepartie financière de 70€ par intervention.

Décision du Maire n°81/2016 du 13 décembre 2016 portant sur la signature d'un avenant n°6 en plus value avec l'assurance ALLIANZ BRECHARD. En effet, suite à l'achat d'un véhicule Citroën BERLINGO, le véhicule C15 est retiré du parc automobile à compter du 13/12/16 et jusqu'au 30/06/2017 donnant lieu à un reversement de 92.77€ sur la période. Concomitamment, le Citroën BERLINGO est intégré dans le parc automobile à compter du 12/12/2016 jusqu'au 30/06/2017 donnant lieu à un supplément de cotisation de 212.05€ sur la période. Ainsi, on constate une hausse de la cotisation initiale prévue de +119.28€.

Décision du Maire n°82/2016 du 13 décembre 2016 fixant à 2€ le tarif des nouvelles activités périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour les périodes suivantes :

- Période 3 : de la rentrée des vacances de Noël aux vacances d'Hiver
- Période 4 : de la rentrée des vacances d'Hiver aux vacances de printemps
- Période 5 : de la rentrée des vacances de printemps aux vacances d'été.

Décision du Maire n°83/2016 du 20 décembre 2016 portant attribution d'un marché de travaux et d'installation d'un bâtiment modulaire, rue André Huart, pour les associations et avec l'entreprise SOLFAB – ZAC de l'Erette – 44 810 HERIC pour un montant de 41 950.00€ (offre de base) et deux variantes :

-installation d'une fenêtre coulissante supplémentaire pour un montant de 590.00€ HT.
-le remplacement du plafond métallique par des dalles acoustiques pour un montant de 1 100.00€ HT.
Soit un montant total du marché fixé à 43 640.00€ HT.

Décision du Maire n°84/2016 du 20 décembre 2016 portant attribution d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un permis de construire avec le cabinet d'architecte Roland CHOTARD – La Rosais – 44 130 BLAIN pour un montant de 1 250.00€.

Il s'agit du permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour les associations.

Décision du Maire n°85/2016 du 28 décembre 2016 portant sur l'acceptation du remboursement des indemnités journalières et des charges patronales pour un montant de 10 687.78€ suivant le chèque établi par l'assureur BRETEUIL.

Décision du Maire n°01/2017 du 11 janvier 2017 portant sur la modification de la régie de recettes initiale de la borne de service à l'aire des camping-cars. En effet, le commerce VIVAL a manifesté sa volonté de pouvoir vendre des jetons à sa clientèle.

Décision du Maire n°02/2017 du 11 janvier 2017 portant création d'une septième sous régie à l'aire des camping-cars au bénéfice de Monsieur OGER, gérant du VIVAL.

Décision du Maire n°03/2017 du 18 janvier 2017 portant signature d'un avenant n°1 en plus value au marché de travaux sur voiries communales. Il s'agit de travaux supplémentaires qui ont été réalisés rue de la place beurrière (trottoir) et au carrefour de la halle (trottoir) pour un montant de 4 045.15€ HT.

Décision du Maire n°04/2017 du 18 janvier 2017 portant signature d'un avenant n°1 en plus value au marché de travaux d'aménagement du centre bourg de la place beurrière. Les travaux supplémentaires réalisés portent sur la voirie et les trottoirs. Le montant de l'avenant en plus value est de 4 336.61€ HT.

Décision du Maire n°05/2017 du 20 janvier 2017 portant signature d'un avenant n°1 au bail locatif place du champ du puits. La modification concerne les articles 12 et 16 du bail à savoir la possibilité de prévoir l'entretien de la chaudière par les locataires dans les charges mensuelles.

Décision du Maire n°06/2017 du 23 janvier 2017 portant sur la modification de la régie de recettes initiale de la borne de service à l'aire des camping-cars. En effet, le bar le BRAZZA a changé de propriétaire en fin d'année 2016.

Décision du Maire n°07/2017 du 23 janvier 2017 portant modification de la deuxième sous régie à l'aire des camping-cars au bénéfice de Monsieur BONNIN, nouveau gérant du bar le BRAZZA.

Décision du Maire n°08/2017 du 25 janvier 2017 portant sur une ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole dans les conditions définies ci-dessous :

Montant : 80 000€

Durée : 12 mois (à échéance contractuelle, la ligne de crédit devra être soldée)

Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédits d'office

Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office

Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages

Base de calcul des intérêts : jours exacts/365j

Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné. La valeur minimale du taux d'intérêt sera égale à 0%, quelle que soit l'évolution de l'indice de variation

Marge 1.35%

Commission d'engagement : 0.25% l'an réglée dès la prise d'effet au contrat par débit d'office

Frais de dossier : 80€ réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Décision du Maire n°09/2017 du 25 janvier 2017 portant signature d'un contrat de conseil juridique auprès de Maître JUILLES – SELARL DMMJB AVOCATS – 25 boulevard Gergovia – 63 000 CLERMONT FERRAND – pour l'année 2017 et pour un montant de 1 000€ HT.

Décision du Maire n°10/2017 du 27 janvier 2017 portant sur la signature d'une convention de partenariat avec la Ferme pédagogique itinérante du Haras du Grand Orme dans le cadre de la mise en œuvre des activités périscolaires pour un montant de 96.50€ par animation.

L'association interviendra les jeudis 23 mars, 30 mars et 6 avril de 15h50 à 16h50 dans la cour de l'école maternelle Georges DUFAUD.

Décision du Maire n°11/2017 du 2 février 2017 portant signature d'un contrat de maintenance de la vidéoprotection avec la société BEST OF TECHNOLOGIE – 15 rue des Bascules – 45 140 INGRE – pour un montant de 1 490€ HT pour une année (2017).

AFFAIRES FINANCIERES

3) Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural pour le projet de soutien aux commerces auprès de la Préfecture (rue André Huart et ateliers)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la Préfecture pour bénéficier d'une subvention pour le projet de soutien aux commerces au titre de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural.

Ces travaux consistent à délocaliser les ateliers municipaux dans la rue de l'industrie via la fourniture d'un bâtiment modulaire qui intégrera le bâtiment actuel situé rue de l'industrie. Pour rappel, ce bâtiment a fait l'objet d'un désamiantage et d'une réfection de sa toiture.

En outre, l'actuel atelier fera l'objet d'une démolition partielle et le bâtiment conservé pourra accueillir le centre artistique et culturel Jean BAFFIER ainsi que l'office de tourisme.

Enfin, un espace public sera aménagé à l'intérieur de cette même parcelle avec prise en compte de critères paysagers. L'intérêt de cet espace public paysager est de soutenir le commerce local en facilitant le stationnement (notamment les jours de marché) et le passage des usagers car des cheminements pour les voitures, vélos et piétons seront prévus.

En complément de cet aménagement, la réfection de la rue André Huart jouxtant le futur espace public favorisera l'accès aux différents équipements publics (écoles, gymnase, piscine, maison des associations). (Voir plan ci-joint n°3).

Les dépenses sont :

-des honoraires (paysager DPLG, géomètre)	24 062.24 €
-les travaux d'aménagement de la rue André Huart	179 407.00 €
-les travaux d'aménagement paysager des anciens ateliers :	
-démolition d'une partie des bâtiments	9 420.00 €
-installation de modulaire pour les ateliers rue de l'industrie	57 450.00 €
-création d'un espace public dans un cadre paysager	285 153.00 €
-installation de l'éclairage public	12 250.00 €

	567 742.24 €

Les subventions sont :

-la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de (35%)	198 709.78 €
-le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (30.52%)	173 265.34 €
-le Conseil Régional à hauteur de 30% sur les honoraires (1.27%)	7 218.67 €
-le Conseil Régional à hauteur de 30% sur une les travaux (13.21%) d'un espace public aménagé <u>plafonnée à 250 000€</u>	75 000.00 €
Autofinancement (20%)	113 548.45 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve le projet de soutien aux commerces par l'aménagement de la rue André Huart et la création d'un espace public (anciens ateliers municipaux)

-approuve le plan de financement ci-dessus

-sollicite auprès de la Préfecture la Dotation d'Equipement du Territorial Rural 35% de la dépense éligible soit 198 709.78€

***-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention
-priorise le dossier de DETR en 1ere position***

-dit que les travaux ne débuteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture

4) Demande d'attribution de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local dans le cadre du projet de soutien aux commerces

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter auprès de la Préfecture une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de soutien aux commerces (aménagement de la rue André Huart et création d'un espace public à la place des ateliers municipaux actuels)

Ces travaux sont détaillés au point 3 de la présente note.

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- approuve le projet de soutien aux commerces par l'aménagement de la rue André Huart et la création d'un espace public paysager (à la place des anciens ateliers municipaux)*
- approuve le plan de financement ci-dessus*
- sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre du fonds de soutien à l'investissement local soit 173 265.34€*
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention*
- dit que les travaux ne débuteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture*

5) Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le projet de soutien aux commerces (rue André Huart et ateliers)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter une subvention pour bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Régional pour le projet de soutien aux commerces.

En effet, suivant la mesure 23 du contrat régional dite « Aménagement d'espaces publics », tout projet communal qui vise à favoriser le commerce de proximité et à renforcer le « lien social » peut bénéficier d'une aide régionale. Toutefois, le montant de la dépense subventionnable est plafonné à 250 000€ et le taux de subvention est fixé à 30%.

Ces travaux s'inscrivent dans la démarche exposée au point 3 de la présente note.

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- approuve le projet de soutien aux commerces par l'aménagement de la rue André Huart et de la création d'un espace public (anciens ateliers municipaux)*
- approuve le plan de financement ci-dessus*
- sollicite auprès du Conseil Régional une subvention pour les honoraires soit 7 218.67€*
- sollicite auprès du Conseil Régional une subvention pour les travaux soit 75 000.00€*
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention*

6) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet de soutien aux commerces auprès de la Préfecture (rue André Huart et ateliers)

Point retiré de l'ordre du jour car devenu sans objet.

7) Demande d'attribution de la Dotation d'Équipement du Territoire Rural pour les travaux de mise en accessibilité dans divers bâtiments communaux auprès de la Préfecture

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de mise en place d'un agenda d'accessibilité depuis fin septembre 2015. Le PACT du Cher a réalisé l'agenda qui répertorie 20 établissements mais 8 bâtiments seront concernés par la demande de subvention. En effet, un certain nombre d'aménagements peuvent être réalisés en régie.

S'exécutant sur la période 2017-2021, les bâtiments concernés sont :

-école élémentaire Hugues LAPAIRE située rue Macé de la Charité

Les travaux seront réalisés en 2019

-local commercial au 32 situé rue Fernand Duruisseau

Les travaux seront réalisés en 2019

-gymnase Georges CARPENTIER situé impasse Georges Carpentier

Les travaux seront réalisés en 2020

-halle aux veaux située place de la halle

Les travaux seront réalisés en 2017

- Parc des Grivelles situé avenue Louis et Auguste Massé

Les travaux seront réalisés en 2019

-halle aux volailles (ou marché couvert) située place beurrière

Les travaux seront réalisés en 2017

-boulodrome situé rue Jacques Rétif

Les travaux seront réalisés en 2021

-WC publics

Les travaux seront réalisés en 2017 - WC près de la halle aux veaux

Les travaux seront réalisés en 2019 - WC près du quai du canal

Les travaux seront réalisés en 2021 - WC près du cimetière

Le coût global prévisionnel est de 188 856.00€ HT suivant le plan de financement ci-dessous :

Travaux :

Tranche 1 (2017)	47 256.00€ HT
Tranche 2 (2019)	71 250.00€ HT
Tranche 3 (2020)	22 200.00€ HT
Tranche 4 (2021)	48 150.00€ HT

	188 856.00€ HT

Subventions :

2017- Tranche 1 : (47 256.00€)

DETR(35%) : 16 539.60€

Réserve parlementaire (12.43%) : 6 000.00€

Fonds propres (52.57%) : 24 716.40€

2019 - Tranche 2 : (71 250.00€)

DETR (35%) : 24 937.50€

Fonds propres (65%) : 46 312.50€

2020 - Tranche 3 : (22 200.00€)
DETR (35%) : 7 770.00€
Fonds propres (65%) : 14 430.00€

2021 - Tranche 4 : (48 150.00€)
DETR (35%) : 16 852.50€
Fonds propres (65%) : 31 297.50€

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve la réalisation de travaux d'accessibilité dans divers bâtiments suivant la planification indiquée ci-dessus

-approuve le plan de financement ci-dessus

-sollicite auprès de la Préfecture la Dotation d'Equipement du Territorial Rural une subvention pour un montant de 16 539.60 € soit 35% de la dépense éligible pour la tranche 1 (2017)

(NB : les demandes de subvention pour les tranches 2,3 et 4 seront à présenter respectivement en 2019, 2020 et 2021)

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention

-à priorise le dossier de DETR en 2eme position

-dit que les travaux ne débiteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture

8) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de mise en accessibilité dans divers bâtiments communaux – tranche 1 (2017)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la réserve parlementaire (Monsieur Yann GALUT) pour financer une partie des travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments communaux.

Le montant de la réserve parlementaire à solliciter pourrait être de 6 000€.

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve les travaux d'accessibilité dans divers bâtiments communaux – tranche 1 (2017)

-sollicite le versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 6 000.00€ pour financer les travaux de mise en accessibilité

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention

-dit que les travaux ne débiteront pas avant l'acceptation de la demande de subvention

9) Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural pour les travaux de rénovation de la mairie auprès de la Préfecture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la Préfecture pour bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la rénovation de la mairie au titre de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural.

Les travaux comprennent la réfection du câblage informatique ainsi que la réfection de 6 fenêtres à l'étage de la mairie.

Le montant estimé des travaux est de 40 851.50 € HT et le plan de financement est le suivant :

Câblage informatique :	36 379.50 € HT
Fenêtres :	4 472.00 € HT

	40 851.50 € HT

Subventions :

• DETR (35%)	14 298.02 €
• SDE (10% de 4 472.00€ soit 1.14%)	447.20 €
Autofinancement (63.86%)	26 106.28 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve le projet de rénovation de la mairie

-approuve le plan de financement ci-dessus

-sollicite auprès de la Préfecture la Dotation d'Equipement Territorial Rural pour un montant de 14 298.02€ soit 35% de la dépense éligible.

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention

-priorise le dossier de DETR en 3eme position

-dit que les travaux ne débiteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture.

10) Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural pour des travaux de rénovation et d'équipements aux écoles maternelle et élémentaire auprès de la Préfecture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la Préfecture pour bénéficier d'une subvention pour les travaux de rénovation et d'équipements aux écoles maternelle et élémentaire au titre de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural.

Les travaux comprennent la réfection du câblage informatique de l'école élémentaire ainsi que l'achat d'équipements pour les écoles (vestiaires, rideaux pour l'école maternelle entre autres).

Le montant estimé des travaux est de 27 243.81 € HT et le plan de financement est le suivant :

Câblage informatique :	24 194.20 € HT
Divers équipements :	3 049.61 € HT

	27 243.81 € HT
Subventions :	
• DETR (35%)	9 535.33 €
Autofinancement (65%)	17 708.48 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve le projet de rénovation et d'équipement aux écoles maternelle et élémentaire

-approuve le plan de financement ci-dessus

-sollicite auprès de la Préfecture la Dotation d'Equipement du Territoire Rural pour un montant de 9 535.33€ soit 35% de la dépense éligible.

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention

- priorise le dossier de DETR en 4eme position

-dit que les travaux ne débiteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture

11) Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural pour les travaux de rénovation de la maison des associations auprès de la Préfecture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la Préfecture pour bénéficier d'une subvention pour les travaux de rénovation de la maison des associations au titre de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural.

Ces travaux consistent à installer deux nouvelles portes d'entrée aux nouvelles normes accessibilités. Il est également prévu d'installer l'électricité dans les garages.

Le montant estimé des travaux est de 11 301.00 € HT et le plan de financement est le suivant :

Rénovation portes d'entrée :	10 066.00 € HT
Installation électricité dans les garages :	1 235.00 € HT

	11 301.00 € HT
Subventions :	
• DETR (35%)	3 955.35 €
• SDE (10% de 10 066.00 soit 8.91%)	1 006.60 €
Autofinancement (56.09%)	6 339.05 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- approuve le projet de rénovation de la maison des associations,***
- approuve le plan de financement ci-dessus***
- sollicite auprès de la Préfecture la Dotation d'Equipement du Territorial Rural pour un montant de 3 955.35 € soit 35% de la dépense éligible.***
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention***
- priorise le dossier de DETR en 5eme position***
- dit que les travaux ne débiteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture***

<i>12) Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural pour les travaux de rénovation de l'Eglise auprès de la Préfecture</i>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la Préfecture pour bénéficier d'une subvention pour les travaux de rénovation de l'Eglise au titre de la Dotation d'Equipement du Territoire Rural.

S'inscrivant dans une démarche générale de mise aux normes du bâtiment, ces travaux consistent à mettre en conformité le système de lutte contre la foudre, à réhabiliter deux battants de cloches puis à installer des blocs de secours.

Le montant estimé des travaux est de 8 345.00 € HT et le plan de financement est le suivant :

Mise en conformité foudre :	3 130.00 € HT
Réfection des battants des cloches :	2 790.00 € HT
Installation d'un éclairage de secours :	2 425.00 € HT

	8 345.00 € HT
Subvention :	
• DETR (35%)	2 920.75 €
Autofinancement (65%)	5 424.25 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- approuve le projet de rénovation de l'Eglise***
- approuve le plan de financement ci-dessus***
- sollicite auprès de la Préfecture la Dotation d'Equipement du Territorial Rural pour un montant de 2 920.75 € soit 35% de la dépense éligible.***
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention***
- priorise le dossier de DETR en 6eme position***
- dit que les travaux ne débiteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture***

13) Demande de subvention au titre du FIPD en vue de l'installation de caméras de vidéo protection supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°10/2015 du 23 février 2015, l'assemblée délibérante a approuvé l'installation d'une vidéoprotection (6 caméras) pour laquelle le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) avait été sollicité.

Un projet d'extension vient d'être adoubé par le diagnostic du référent gendarmerie rendu fin janvier 2017. Il ressort de cette analyse que 5 nouvelles caméras peuvent être installées sur le territoire.

Le projet de financement est le suivant :

Acquisition de nouvelles caméras :	14 510.23€ HT
Subvention FIPD (40%)	5 804.09€
Subvention Amendes de police (40%)	5 804.09€
Autofinancement (20%)	2 902.05€

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve le projet d'extension de la vidéo protection

-approuve le plan de financement ci-dessus

- sollicite le Fonds Interministériel de Soutien à l'Investissement pour un montant de 5 804.09 € soit 40% de la dépense éligible.

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire

14) Demande de subvention au titre des amendes de police en vue de l'installation de caméras de vidéo protection supplémentaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour le projet d'extension de la vidéoprotection.

Le projet de financement est le suivant :

Acquisition de nouvelles caméras :	14 510.23€ HT
Subvention FIPD (40%)	5 804.09€
Subvention Amendes de police (40%)	5 804.09€
Autofinancement (20%)	2 902.05€

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve le projet d'extension de la vidéoprotection

-approuve le plan de financement ci-dessus

- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 5 804.09 € soit 40% de la dépense éligible.

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire

15) Demande de subvention pour la balayeuse auprès de la région

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une Charte d'entretien des espaces publics sans avoir recours aux produits phytosanitaires le 24 novembre 2016.

Grâce à la signature de cette charte, la commune peut solliciter une aide pour l'acquisition d'une balayeuse auprès de la région.

La commune peut passer commande auprès de l'UGAP. Le devis de l'UGAP est de 68 133.09€ HT

La commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour un montant de 27 200.00 € soit 40% de la dépense.

Vu l'avis favorable de la commission finances du lundi 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve le projet d'acquisition d'une balayeuse pour les services techniques

-sollicite auprès du Conseil Régional une subvention pour un montant de 27 200.00 € soit 40% de la dépense éligible.

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire

16) Approbation du plan de financement rue de la renaissance dans le cadre du plan REVE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue de la renaissance pour un montant de 582.00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve le montage financier indiqué à la présente note,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 582.00 € HT seront inscrits au budget 2017 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

17) Réalisation d'un emprunt pour financer divers équipements communaux - budget ville

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget, la contractualisation des emprunts relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Etant donné que les taux d'intérêt sont actuellement et historiquement bas, il est proposé de formaliser un emprunt avant le vote du budget. En outre, le besoin de financement identifié en fonction des équipements communaux (balayeuse, câblage électrique à la mairie et à l'école élémentaire) à acquies en 2017 est fixé à 100 000€.

C'est dans ce cadre qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires : Caisse d'Epargne et Crédit Agricole.

Comme étudié en commission finances, l'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante ; les taux sont les plus bas et le coût global de l'emprunt est le moins cher pour la commune malgré l'application de frais de commission supérieurs pour la Caisse d'épargne (175€ contre 100€ proposés par le Crédit Agricole).

Les caractéristiques de l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Capital initial : 100 000€

Frais de dossier : 175€

Durée : 10 ans avec un taux fixe à 1.01% soit total intérêt 5 261.20€

Amortissement : constant

Offre valable jusqu'au 25 mars 2017

Mise en place des fonds au plus tard le 28 avril 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR dont 3 POUVOIRS et 3 ABSTENTIONS dont 1 POUVOIR) :

-approuve la réalisation de l'emprunt de 100 000€ pour financer divers équipements communaux
-retient l'offre de la Caisse d'Epargne Loire-Centre selon les caractéristiques définies ci-dessus
-autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt bancaire et tous documents se rapportant à l'affaire

18) Modification du tarif d'une nuitée au gîte suite à la mise en place de la taxe de séjour par l'office de tourisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, le conseil communautaire a adopté une taxe de séjour.

Applicable aux personnes qui séjournent sur le territoire de la collectivité, cette taxe est collectée par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et intermédiaires lorsque ces personnes reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus.

Depuis 2008, la commune a instauré un gîte pour les pèlerins de la route de Saint Jacques de Compostelle et a fixé le prix de la nuitée à 15€.

Suivant la catégorie d'hébergement, la taxe fixée par la Communauté de Communes est de 0.22 € avec la taxe additionnelle du département pour le gîte.

Pour des raisons pratiques de collecte de cette taxe, une modification tarifaire est sollicitée sachant que le tarif est identique depuis la mise en place du gîte.

Le nouveau tarif proposé est de 17€ dont 0.22€ à reverser à la communauté de communes au titre de la taxe de séjour mise en place au 1^{er} janvier 2017.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve la modification du tarif de la nuitée au Gîte
-fixe le nouveau tarif à 17€ dont 0.22€ reversé à la Communauté de Communes au titre de la taxe de séjour mise en place au 1^{er} janvier 2017
-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire

19) Signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés de contrôle technique, de reconnaissance géotechnique et de travaux de maçonnerie dans le cadre de la construction de vestiaires sportifs et d'extension des locaux associatifs rue du Docteur Beletre

Monsieur le Maire rappelle les projets d'installation de bâtiments modulaires pour le rugby et pour les associations.

SEM TERRITORIA peut accompagner la commune dans la passation des marchés complémentaires au regard des aspects techniques des dossiers à constituer.

SEM TERRITORIA propose :

- une contractualisation et vérification d'un marché de contrôle technique (0.25 jour)
- une contractualisation et vérification d'un marché de reconnaissance géotechnique (0.25 jour)
- désignation de l'entreprise de maçonnerie :
- préparation et envoi du dossier de consultation à 3 entreprises (1.25 jour)
- vérification, négociation des offres et demande de validation par le bureau de contrôle et SOLFAB (1 jour)
- mise au point des pièces marchés (0.25 jour)

Soit un total de 3 jours × 800.00 € HT = 2 400.00€ HT

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
-approuve le recours à SEM TERRITORIA dans l'élaboration des marchés complémentaires pour l'installation de bâtiments modulaires pour le rugby et pour les associations
-autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour un montant de 2 400.00€ HT
-dit que les crédits seront prévus au budget ville 2017 – section investissement

AFFAIRES IMMOBILIERES

20) Avis sur le prix de vente d'un logement France Loire situé au 5 place René Vitoux

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 janvier 2017,

Suite au courrier du Directeur Général Adjoint de la SA France Loire en date du 28 novembre 2016, ***le Conseil Municipal à l'unanimité des présents émet un avis favorable sur le prix de vente d'un pavillon situé au 5 place René Vitoux. Ce pavillon est proposé à la vente au prix de 67 000€.***

21) Avis sur la vente et sur le prix de vente d'un logement France Loire situé au 7 rue Oscar Méténier

La préfecture du Cher est saisie par la société France Loire pour une autorisation de vente d'un logement au 7 rue Oscar Méténier. Conformément à l'article L443-11 du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal rend un avis suivant une délibération transmise aux services de l'Etat.

En outre, la SA France Loire sollicite également le Conseil Municipal, suivant une demande écrite en date du 8 décembre 2016, afin que ce dernier se prononce pour avis sur le prix de vente du pavillon situé au 7 rue Oscar Méténier. Ce pavillon est proposé à la vente au prix de 69 300€.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :
-donne un avis favorable sur la vente d'un logement au 7 rue Oscar Méténier
-donne un avis favorable sur le prix de vente de ce logement pour un montant de 69 300€.

22) Cession d'une partie de la parcelle section AE 372 – route de La Guerche sur l'Aubois à Monsieur BOUBET

Monsieur le Maire rappelle les courriers en date du 19 septembre 2016 et du 31 janvier 2017 suivant lesquels Madame et Monsieur BOUBET, propriétaires de la société BERRY STOCK (BRICOMARCHE) font part de leur volonté de racheter une partie de la parcelle AE 372. Cette parcelle comprend un bâtiment de stockage d'une superficie de 228 m² ainsi qu'une partie du terrain suivant document d'arpentage à intervenir et en tenant compte de la servitude de passage au profit de la SAS VUIRBERT

Un avis des domaines a été rendu le 2 novembre et porte le montant de la cession à 23 000€.

Considérant que des travaux de désamiantage sont à prévoir à la charge de l'acquéreur, une nouvelle proposition financière a été faite. Le prix retenu pour la cession est de 15 000€.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 février 2017
Vu l'avis des domaines rendu le 3 novembre 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
-approuve le projet de cession partielle de la parcelle AE 372 au profit de Madame et Monsieur BOUBET comprenant un bâtiment fermé à usage de stockage d'une superficie de 228 m² et le terrain suivant document d'arpentage à intervenir et en tenant compte de la servitude de passage au profit de la SAS VUIRBERT

- approuve la vente pour un montant de 15 000€,*
- dit que les frais de bornages et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,*
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et les actes subséquents,*
- dit que la recette de la vente sera inscrite au budget ville 2017 – chapitre 024.*

23) Cession d'un bâtiment communal section AE 103 – 24 rue Paulin Pecqueux à la Foncière Chenelet

Monsieur le Maire rappelle le projet de cession d'un bien immobilier situé au 24 rue Paulin Pecqueux (ancienne école) au bénéfice de la Foncière Chenelet. La Foncière Chenelet pourrait réaliser des travaux de réhabilitation et de restructuration en vue de créer des logements pour personnes âgées à faibles revenus.

Dans l'attente du projet détaillé et chiffré de la Foncière Chenelet, un avis des domaines a été sollicité. Cet avis a été rendu le 2 février 2017 et estime le bien à 69 500€.

Considérant que les travaux prévus par la Foncière Chenelet sont largement supérieurs au prix de cession évaluée par les domaines, il est proposé de céder le bâtiment à l'Euro symbolique.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 février 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet de cession du bâtiment situé au 24 rue Paulin Pecqueux, parcelle cadastrée section AL n°103 pour 20 a 43ca à la Foncière Chenelet qui souhaite réhabiliter le bâtiment pour créer des logements pour personnes âgées à faible revenus,*
- approuve la vente à l'Euro symbolique au bénéfice de la Foncière Chenelet au motif que les travaux à effectuer pour réhabiliter le bâtiment sont largement supérieurs à l'estimation des domaines à savoir 69 500€,*
- dit que les frais de bornages (le cas échéant) et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,*
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et les actes subséquents,*
- dit que la recette de la vente sera inscrite au budget ville 2017 – chapitre 024.*

CONVENTION

24) Convention de servitudes de passage entre ENEDIS et la commune au pont de Jouy

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de travaux de pose de ligne électrique aérienne haute tension sur le pont de Jouy, propriété de la commune, ainsi que de support béton, ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitudes de passage.

Si cette convention s'accompagne de droits et d'obligations du propriétaire (article 2), elle prévoit également une contre partie financière fixée à 395.33€.

Vu l'avis favorable de la Commission Entretien du patrimoine cadre de vie environnement du 6 février 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- approuve la convention de servitudes*
- autorise monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à l'affaire*

25) Convention d'autorisation de balisage et d'entretien

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été formalisée en 2011 entre la commune de Sancoins et le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Allier. En effet, ce dernier intervient dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

La commune étant traversée par le GR 300 via le quai du canal – rue des naïades – rue Denfert Rochereau – rue Grévy – rue du Parc Hugues Lapaire – rue des Seignes, il est demandé à la commune d'assurer l'entretien de ces voies et d'autoriser le Comité à installer le balisage approprié.

Vu l'avis favorable de la Commission Entretien du patrimoine cadre de vie environnement du 6 février 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-approuve la convention d'autorisation de balisage et d'entretien

-autorise monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à l'affaire

26) Compte rendu des commissions par les rapporteurs

- Commission Famille Enfance Jeunesse du lundi 19 décembre 2016
- Commission Modernisation des Equipement et urbanisme du lundi 19 décembre 2016
- Commission Finances du mercredi 4 janvier 2017
- Commission Communication du mardi 10 janvier 2017
- Commission Finances du lundi 26 janvier 2017
- Commission Communication du jeudi 2 février 2017
- Commission Finances du lundi 6 février 2017
- Commission Entretien du patrimoine cadre de vie environnement du lundi 6 février 2017
- Commission Culture Vie associative du lundi 13 février 2017

Remerciements :

L'Etablissement français du sang remercie la municipalité pour la mise à disposition du Centre Oscar Méténier le 13 janvier dernier qui a permis d'accueillir 93 donateurs.

Prochaine collecte prévue le vendredi 10 mars 2017 de 14h à 19h au Centre Oscar Méténier.

27) Questions diverses

-Lancement de la plateforme France Mobile (téléphonie mobile) : recensement des zones mal couvertes sur le territoire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le 17 février 2017,

*le Maire,
Pierre GUIBLIN*